



RAPPORT D'ACTIVITÉ

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT D'ORIENTATION

année 2025

LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES DE L'ISÈRE

8bis rue Hector Berlioz 38000 Grenoble

04 76 44 57 71

udcsf38@la-csf.org - www.lacsf38.org

SOMMAIRE

3 - 7 INTRODUCTION

- 3 Le mot de la présidente
- 4 Les évènements marquants
- 5 Présentation de La CSF 38
- 6 L'équipe de la CSF
- 7 Les permanences



8 - 15 LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

- 8 Le secteur éducation
- 10 Le secteur logement
- 12 Le secteur conso
- 13 Le secteur santé
- 14 Réfléchir, communiquer
- 15 Nos réseaux partenaires



16 - 22 LE RAPPORT FINANCIER

- 16 Le rapport du trésorier
- 17 Le rapport du Commissaire aux comptes
- 21 Le bilan 2025
- 22 Le compte de résultat 2025



23 LE RAPPORT D'ORIENTATION



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'OPTIMISME, LA MEILLEURE IDÉE !

Prendre la vie du bon côté ! Voir la vie en rose !

C'est facile de dire toutes ces choses ! Mais le bonheur, est-ce que cela se dose ?

Pour certains, avoir un toit et manger, c'est déjà la félicité. Pour d'autres, il faut aussi avoir le sentiment d'exister. Bonheur rime avec cœur alors luttons avec ardeur contre le malheur et les inéquités sociales. Ne nous complaisons pas dans l'infortune, nous pouvons tous ramer dans le même sens pour changer les mentalités.

Ne soyons pas de ceux qui croient qu'à notre époque tout est galère. Je ne dis pas que tout va pour le mieux mais j'affirme que tout n'est pas noir, qu'au bout du couloir il y a l'espoir.

Oui, il faut se battre pour une société plus juste et plus solidaire. Savoir saisir les opportunités dès qu'elles se présentent. Quand après avoir voté le citoyen range sa carte d'électeur pour 5 ou 6 ans, il demeure un citoyen et peut être actif : militer dans une ou plusieurs associations et découvrir qu'il peut ainsi peser sur les décisions politiques. S'organiser collectivement permet de résoudre des problèmes.

Aujourd'hui, on communique beaucoup mais on ne transmet pas, la communication est souvent horizontale. Sachons partager nos informations, écouter le ressenti des autres. Changer d'avis est un processus long et souvent graduel alors prenons le temps de s'informer afin de se forger une opinion. Chaque discussion, chaque partage, chaque rencontre, chaque débat, chaque pied d'immeuble compte.

Ensemble nous avons le pouvoir de changer les choses. Pratiquer l'éthique de la discussion crée des citoyens engagés. Se battre pour un principe d'équité implique le respect de ce qui est dû à chacun. Corriger les inégalités de départ en prenant en compte les différences individuelles.

Faisons de La CSF un lieu audacieusement participatif

Ensemble, nous pouvons plus

Ensemble, nous sommes plus forts

Ensemble, nous avons le pouvoir de changer les choses

Pour autant, nous ne prétendons pas que les réponses que nous proposons sont toujours les meilleures. Elles sont surtout une ouverture sur le dialogue, une contribution à avancer vers un monde solidaire et équitable

A La CSF, il y a de la place pour toutes et tous. Rejoignez nous, nous avons besoin de vous et vous verrez comme c'est agréable de sentir utile ! En cette année d'élections HLM, la force de La CSF ce sera l'engagement, la détermination et c'est avec vous tous que nous pourrons mener une campagne forte et fidèle aux valeurs que nous partageons !

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

LOGEMENT

J'AI DES CHOSES À DIRE !

QUEL AVENIR POUR LE LOGEMENT ?

VENEZ EN PARLER AVEC NOUS !



DÉBAT DU 16 JANVIER

Nous étions une cinquantaine à nous retrouver à la Maison de la vie associative et citoyenne de Grenoble afin d'aborder ensemble les grands enjeux du logement, et surtout du logement social.

Un groupe pilote de 6 personnes a préparé ce débat par un temps d'informations sur le sujet qui voulait déconstruire les idées reçues sur le parc HLM comme : "les bailleurs s'en mettent plein les poches" "pour avoir un logement, il faut être pistonné" etc.

Nous nous sommes ensuite regroupés en 3 tables de travail sur le financement du logement social, les attributions et la mixité sociale et enfin la mobilité et les parcours résidentiels.

Un seul bailleur a eu le courage de venir : Actis, mais nous avons pu ensemble nous redire nos priorités, confronter nos idées parfois divergentes. Nous nous sommes interrogés sur les possibilités de choisir la localisation de son logement social quand on a peu de moyens mais aussi sur le lien de confiance entre un bailleur et ses locataires quand l'entretien de base et la réponse aux réclamations font défaut. Ce temps inédit a été riche en apprentissage et en partage !

SORTIE AU LAC DE PALADRU AVEC LA CSF DE L'AIN



Ce sont 32 adultes, 45 enfants et 3 salariés qui ont participé à cette sortie familles qui a permis aux adhérent.e.s et bénévoles des 2 départements de faire connaissance.

Au programme de la journée : baignade, papotes, visite du musée de l'archéologie et grignotages. C'est sous un beau soleil que la journée a pu se dérouler, sans accroc ! Chacun a mis la main à la pâte, les enfants ont joué ensemble et petits et grands ont été conquis par la découverte des secrets de l'archéologie.

C'est dans le cadre du projet national Rêves collectifs d'habitants, financé par la fondation pour le logement des défavorisés, que cette belle journée a pu avoir lieu. Un seul mot pour conclure : A REFAIRE !!!

CONFÉRENCE DE PRESSE SUR LE PRIX DU GAZ À GEG

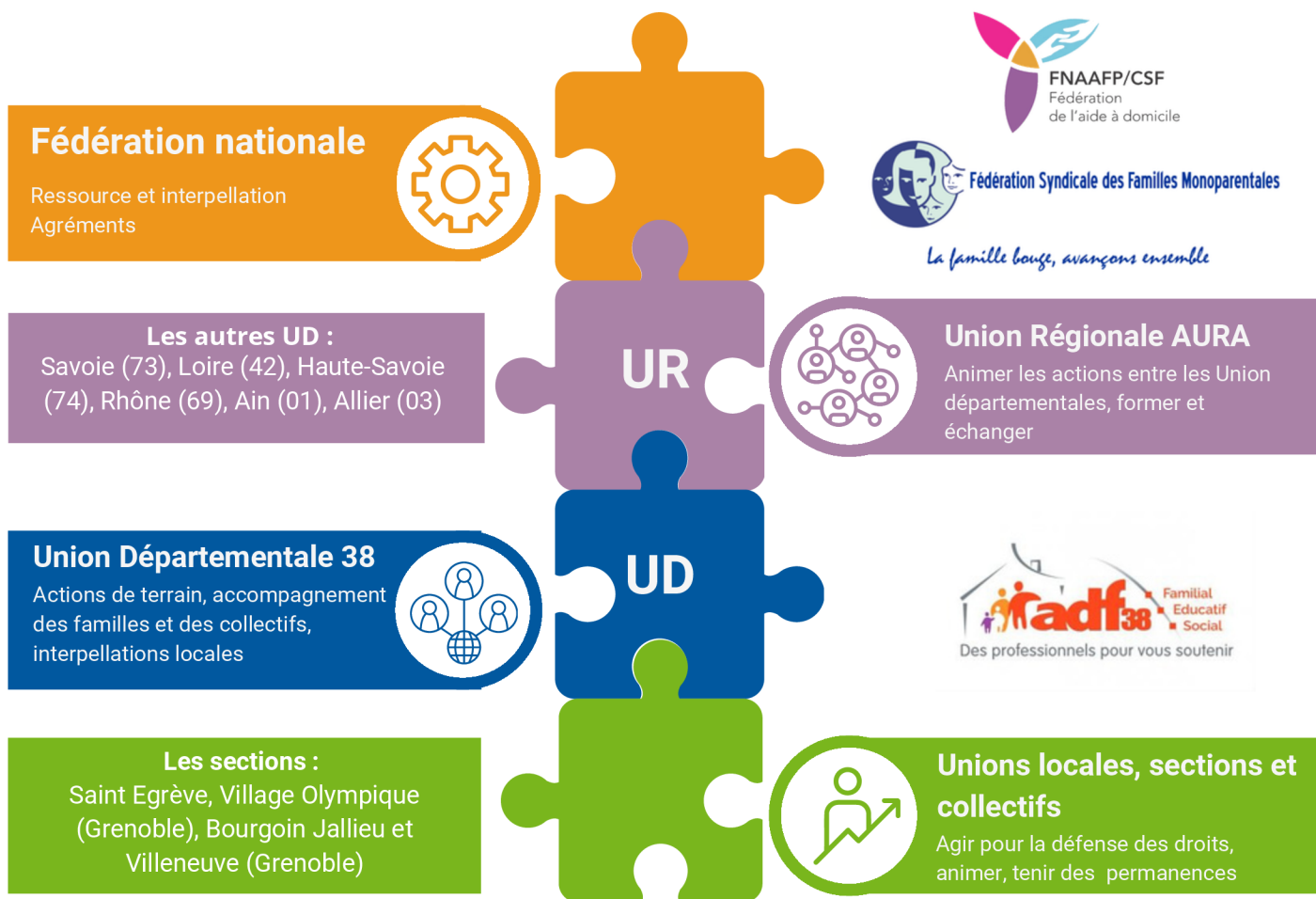
Des locataires d'Actis au centre ville nous ont sollicités suite à l'envolée de leurs charges, notamment l'eau chaude qui a plus que doublé, avec des régularisations de plus de 1 000 €.

La CSF a dénoncé le fait que GEG, société d'économie mixte détenue majoritairement par la Métropole et la Ville de Grenoble, ait réalisé un bénéfice net d'environ 37 millions d'euros en 2023, tout en facturant le gaz au prix fort à des locataires modestes du parc social.

GEG est venu échanger avec nous et les journalistes. Ils nous ont expliqué qu'ils avaient une marge de manœuvre très limitée pour fixer les tarifs qui se sont envolés en raison de la crise énergétique. Ainsi, ils auraient proposé le tarif le plus bas possible.

La CSF demande la mise en place d'une tarification socialement plus juste, afin d'éviter que les familles aient recours à des aides individuelles pour payer des factures excessives. Elle appelle également les collectivités locales à assumer pleinement leur responsabilité d'actionnaires publics.

LA CSF38, DU LOCAL AU NATIONAL



NOS SECTEURS D'ACTION

LOGEMENT, CADRE DE VIE

Défendre les locataires, améliorer le cadre de vie, concertation locative, accompagnement des projets urbains, relogements opérationnels, lutte contre la précarité énergétique

CONSOMMATION, ACCES AUX DROITS

Défense et accès aux droits, litiges consommation



EDUCATION PARENTALITE

Accompagner les familles, animer la vie des quartiers, aider les enfants dans le langage et l'expression
Médiation culturelle et accès aux loisirs

SANTE

Défendre les droits des patients, les représenter
Accompagner le bien vieillir et la perte d'autonomie

L'ÉQUIPE DE LA CSF38

219 ADHÉRENTS

4 230

HEURES
DE
BÉNÉVOLAT
1.6 ETP*



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil syndical

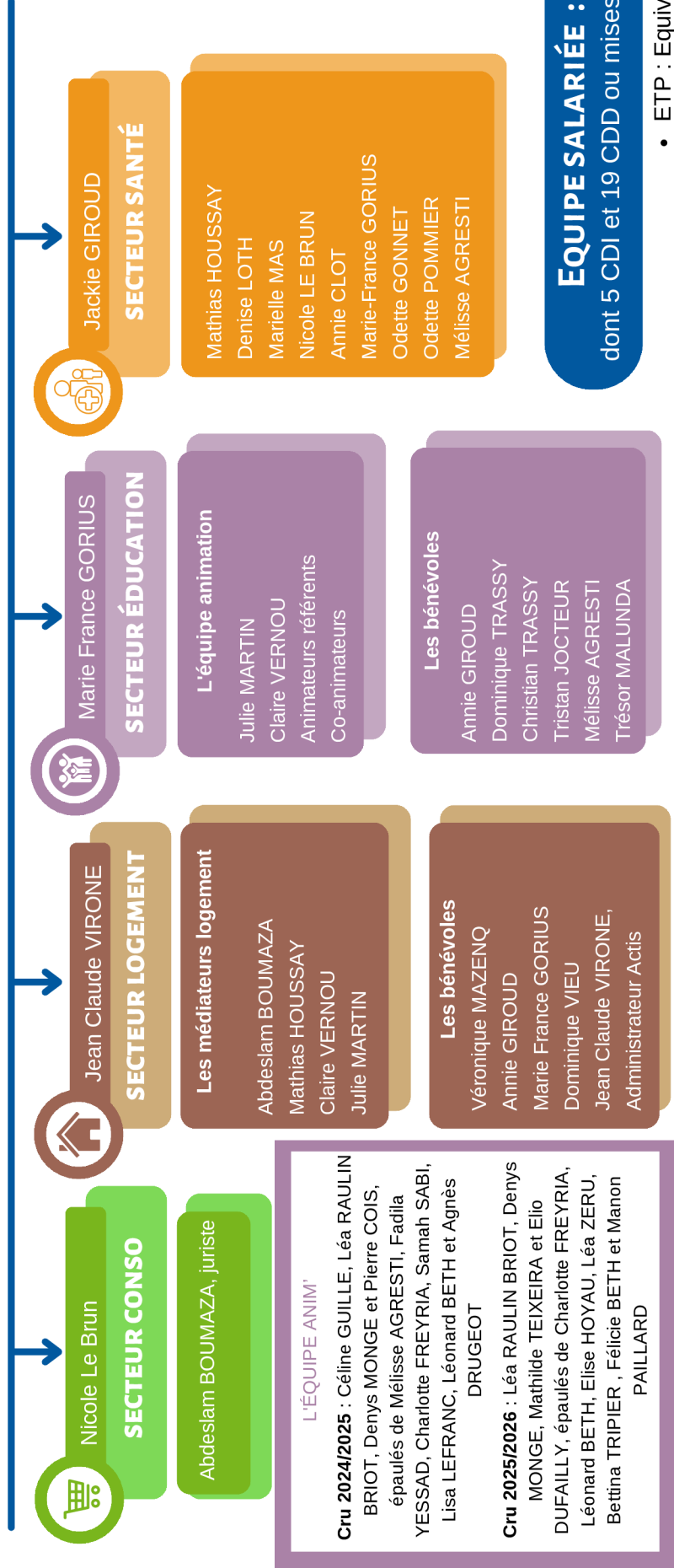
Dominique VIEU-BOËGLIN, Présidente
Annie GIROUD, Vice Présidente
Jean Claude VIRONE, Secrétaire
Christian TRASSY, Trésorier
Michel CAU, membre du bureau
Jackie GIROUD, membre du bureau
Alain LECLERE, membre du bureau
Marie France GORIUS
Karim KADRI
Nicole LE BRUN
Véronique MAZENQ

Equipe salariée

Julie MARTIN, Directrice
Béatrice BLATESIC, Comptable
Valérie CHAMERAT, Secrétaire

BONJOUR - AU REVOIR

Cette année, Valérie Chamerat, notre secrétaire d'accueil, a quitté La CSF après environ 15 ans de bons et loyaux services ! Nous avons accueilli en stage d'Assistante de service social 1ère année à Ocellia Estelle Sautron. En fin d'année Jeanne Benk, en 3ème année de BUT Carrière sociale à l'IUT nous a rejoint pour un stage long, jusqu'à mai 2026. Claire Vernou a terminé son CDD avec nous.



EQUIPE SALARIÉE : 6 ETP *

dont 5 CDI et 19 CDD ou mises à disposition

* ETP : Equivalent Temps Plein

LES PERMANENCES

La CSF 38 a assuré plus de 350 heures de permanences cette année.

Nous avons aussi engagé des échanges avec la ville de Saint Egrève en lien avec la section de la CSF afin d'en proposer une nouvelle en 2026. A suivre !



AU SIEGE DE LA CSF À GRENOBLE

Sur rendez-vous

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE:

Tous les mercredis de 9h00 à 12h00

CENTRE VILLE DE GRENOBLE

Le mardi de 9h00 à 11h00 (hors vacances scolaires) à la MDH Centre Ville, 2 rue du Vieux-Temple

VILLENEUVE À GRENOBLE

Le mardi de 18h30 à 20h00 (hors vacances scolaires) au local CSF, 97 galerie de l'Arlequin

Le 2ème mardi du mois de 10h à 12h à la MDH Les Baladins, 51 Bis Place des Géants

VILLAGE OLYMPIQUE – VIGNY MUSSET À GRENOBLE

Le 1er et le 3ème mardi du mois de 10h00 à 12h00 à la MDH Prémol, 7 rue Henri Duhamel

MISTRAL À GRENOBLE

Le mardi de 9h00 à 11h00 (hors vacances scolaires) à la MDH Secteur 3, 68bis rue Anatole France

BAJATIERE À GRENOBLE

Un mercredi sur deux de 14h00 à 16h00 (hors vacances scolaires) à l'Espace socioculturel La Baja, 79 avenue Jean Perrot

TEISSEIRE À GRENOBLE

Un vendredi sur deux de 9h30 à 11h30 (hors vacances scolaires) à la MDH Teisseire/Malherbe, 110 avenue Jean Perrot

CHAMBERTON À SAINT MARTIN D'HÈRES

Le 3ème mardi du mois de 10h00 à 12h00 à Maison de quartier Louis Aragon, 27 rue Chantegrenouille : cette permanence a dû être suspendue de juin à décembre faute de poursuite de nos financements. Elle a pu redémarrer début 2026 !

VOIRON

Le 1er mardi du mois de 14h00 à 15h30 dans le logement mis à disposition gracieusement par Pluralis à Montponçon en début d'année, puis dans l'espace public. Depuis la fin d'année nous nous sommes réinstallés au Relais Initiative habitants, rue Salvador Allende

RENAGE

Le 1er mardi du mois de 16h00 à 17h00 à la mairie : celle-ci s'arrêtera en 2026 faute de poursuite du financement accordé par la ville.

LA CSF 38 AUPRÈS DES FAMILLES

Education, parentalité, animations de proximité, Accompagnement Educatif à la Scolarité



L'intervention de la CSF auprès des familles a pour objectif d'accompagner les enfants dans leur réussite éducative, de replacer les parents au cœur du parcours éducatif de leurs enfants, de favoriser l'échange et le lien entre eux mais également d'organiser des temps conviviaux et de l'ouverture culturelle.



La CSF a poursuivi en 2025 son travail à la Villeneuve de Grenoble en organisant l'accompagnement à la scolarité collégiens/ lycéens au sein du local de la section, grâce à l'investissement de 3 bénévoles pour suivre 19 jeunes inscrits dont 14 réguliers (5 collèges, 11 lycées, 2 post bac). Nous leur proposons une à 3 séances par semaine selon les besoins avec évolution possible en cours d'année avec souvent des séances supplémentaires à l'approche des examens.

Nous avons également participé aux actions du quartier et organisé des temps de Rencontre Familles au Café des enfants et à la Maison des jeux, en lien avec nos ateliers langage et expression sur l'agglomération grenobloise.

Dans le cadre du projet Rêves collectifs d'évasion soutenu par la fondation pour le logement des personnes défavorisées au niveau national, nous avons pu proposer une sortie au lac de Paladru aux familles de l'Ain et de l'Isère.

A Saint-Égrève, la section poursuit son action de soutien scolaire à domicile qui a encore touché en 2024/2025 72 élèves. Leur équipe se compose de 25 moniteurs dont 14 bénévoles pour 1 077 heures (dont 52 consacrées à l'accompagnement des enfants) et 11 salariés pour 1 190 heures. Les publics accompagnés sont toujours plus fragiles et les subventions qu'ils obtiennent permettent de faire baisser le coût pour les familles (taux horaire moyen : 7.36 €/heure)



L'ENJEU DU RECRUTEMENT DE NOUVEAUX BÉNÉVOLES

L'engagement des bénévoles, enjeu de la survie de nos actions.

Déjà l'an dernier, nous avons alerté sur l'importance d'assurer la relève de l'équipe bénévole pour poursuivre nos actions. La baisse de nos financements ne fait que confirmer ce besoin. Il est difficile de trouver des personnes disponibles sur toute une année scolaire afin d'assurer le suivi des jeunes avec lesquels nous sommes engagés. Chaque année, nous refusons d'inscrire de nouveaux jeunes, faute de moyens. Pourtant, les suivis demandent un investissement fort, avec des bénévoles accompagnant les jeunes dans leur démarches.

LES ATELIERS LANGAGE ET EXPRESSION

Les Ateliers Langage et Expression s'adressent à des groupes de 10 enfants de CP et CE1 pour faciliter la dynamique et l'entraide. Ils ont pour but de prévenir le décrochage scolaire en accompagnant les enfants dans leur envie de lire et de s'exprimer à l'oral comme à l'écrit. Les séances se déroulent deux fois par semaine pour chaque groupe dans les écoles (2 groupes par école). 80 enfants sur 3 écoles de Grenoble en 2025/26 : Jean Racine (Teisseire), Les Genêts (Villeneuve) et Malherbe ainsi qu'à Saint Martin d'Hères : Voltaire. Nous avons pu éditer un journal La Voix des Mômes et des podcasts disponibles sur notre site internet.



Les Ateliers langage et expression, ce sont :

- > Un temps d'activités ludiques pour lire et écrire, découvrir la presse, la culture et le monde qui les entoure
- > Une opportunité pour favoriser chez l'enfant et sa famille le plaisir de lire et le goût du livre, l'accès à la culture et au collectif
- > Un espace ouvert aux parents pour échanger sur la parentalité et l'école
- > La réalisation d'un projet collectif « Citizen graines » avec le journal « La Voix des Mômes » et la Web Radio des Mômes
- > une ouverture culturelle avec les sorties parents / enfants dans les bibliothèques, jardins collectifs ou dans les lieux culturels et sociaux de proximité



**Bibliothèques
Municipales**
Ville de Grenoble



SORTIE A LA BIBLIOTHÈQUE ARLEQUIN

SORTIE AUX JARDINS PARTAGÉS DE L'ABBAYE

LE DOSSIER DU COÛT DE LA SCOLARITÉ

la CSF 38 poursuit son implication dans le ce dossier national qui est mené depuis plus d'un demi siècle. Le coût de la scolarité, sans surprise, continue d'évoluer à la hausse et les familles de trouver les moyens de dépenser moins.

Nous contribuons au suivi des dépenses tout au long de l'année en proposant aux familles que nous suivons dans le cadre des ateliers d'y contribuer. Nous consacrons une Rencontre familles à ce sujet afin de les sensibiliser au sujet mais aussi d'échanger avec elles sur leurs difficultés et astuces pour faire face aux factures.

LA CSF 38 AUPRÈS DES LOCATAIRES

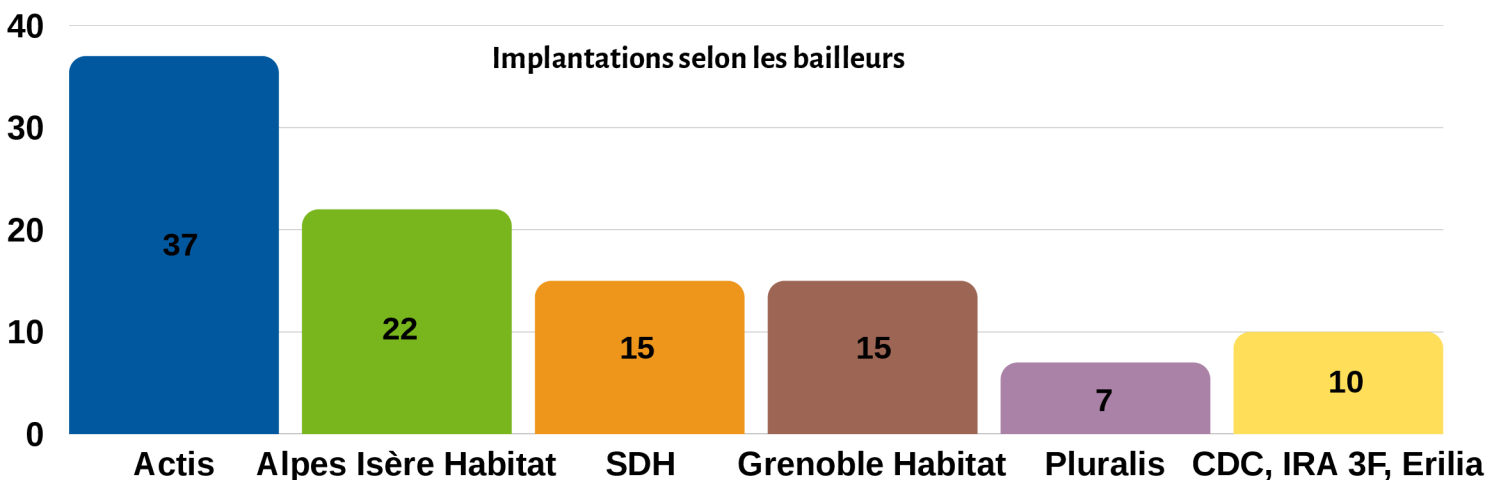
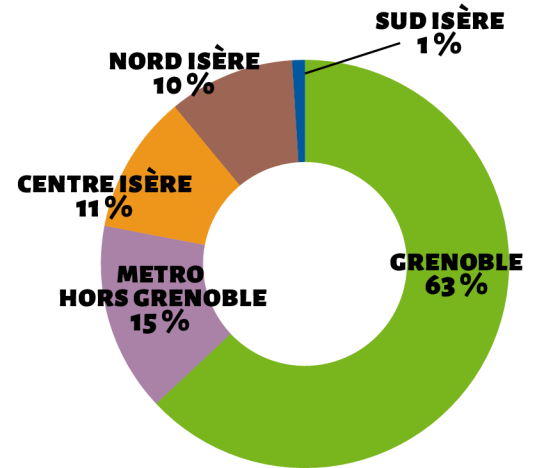
Créer du lien social, animer des dynamiques collectives, défendre les droits et représenter les locataires...



Le secteur logement de la CSF a développé des compétences sur un grand nombre de problématiques et d'enjeux qui touchent les quartiers d'habitat social et le cadre de vie des habitants.

La défense des locataires, c'est :

- > assurer des réunions en pied d'immeuble, des diagnostics en marchant, des permanences décentralisées au plus près des habitants, des contrôles de charges et de nettoyage
- > structurer des plaintes individuelles en parole collective, encourager les initiatives des habitants,
- > fournir les informations juridiques nécessaires à la bonne compréhension des rapports bailleurs - locataires, accompagner les locataires dans leurs demandes faites au bailleur,
- > négocier, suivre les travaux de réhabilitation avant, pendant et après.



LA DÉFENSE DES LOCATAIRES DANS LES QUARTIERS

De longue date, la CSF 38 est implantée sur la ville de Grenoble et notamment dans les quartiers prioritaires (Mistral, Villeneuve, Village Olympique - Vigny Musset, Teisseire, Jouhaux, Bajatière, Alma - Chenoise - Très Cloîtres, Abbaye-Chatelet...). Mais son action s'étend sur d'autres quartiers et secteurs de l'agglomération, et notamment à Saint Martin d'Hères (Champberton et Henri Wallon), Pays vironnais (Montpontçon et Bourg Vieux) et Saint Marcellin.

Deux relogements opérationnels (programme de démolition d'immeubles ou de certains logements) ont été accompagnés à Grenoble (Mistral et Villeneuve). Ces démarches sont toujours difficiles pour les locataires et la CSF veille à ce que tout se passe au mieux, négocie les chartes de relogement puis suit leur bonne application.

L'amélioration du cadre de vie des locataires passe par les contrôles de nettoyage, des charges, la veille technique et les travaux de réhabilitation.



NÉGOCIATIONS AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX

Cette année, **chez tous les bailleurs**, nous avons poursuivi le travail d'accompagnement des locataires en difficultés financières à cause de l'envolée des coûts des énergies notamment. Pour les locataires en chaudière individuelle au gaz, l'impact a été d'autant plus important. En juillet 2025, nous avons convoqué une conférence de presse où GEG est venu échanger avec nous, en présence des principaux médias locaux.

Actis : nous avons travaillé sur la facturation des charges de nettoyage afin que celle-ci soit plus juste : Actis pratiquait une mutualisation des charges, cachant parfois des coûts différents d'une résidence à l'autre et rendant le contrôle des charges compliqué. A partir de 2026, les locataires paieront au réel des dépenses de leur résidence et nous nous en réjouissons.

Pluralis : alors que nous avons préalablement refusé de signer un accord collectif qui prévoyait une participation financière des locataires pour la pose et l'entretien de nouveaux DAAF (détecteurs de fumée), de nouvelles négociations nous ont permises d'aboutir à un accord.

SDH : nous avons travaillé sur un accord cadre sur l'application de la vétusté des équipements qui devraient aboutir en 2026.

CCAPEX

COMMISSION DE COORDINATION DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS ET COMMISSION DE MÉDIATION DALO

La CSF siège dans ces instances de prévention des expulsions locatives et participe activement aux travaux partenariaux qui y sont liés. Nous siégeons à la CoMed afin de faire appliquer le droit au logement opposable (DALO) et suivons les travaux de son comité de suivi, piloté par un Toit pour Tous.

REPRISE DE LA COMMISSION DE CONCILIATION DES RAPPORTS LOCATIFS (CDCRL)

Depuis 2019, la CSF aux côtés d'autres associations, dénonçait la suspension de la CDCRL qui ne se justifiait pas. Au contraire, de nombreux dossiers aboutissaient à l'amiable et le renvoi vers les conciliateurs de justice ne permettaient pas d'obtenir les résultats de la commission. Avec la mise en place de l'encadrement des loyers l'Etat a été obligé de relancer la CDCRL au motif que les litiges liés devaient s'y régler en son sein. Une bonne nouvelle pour les locataires ! L'encadrement des loyers de l'agglomération, s'il n'a pas fait baisser les loyers, aura au moins permis de remettre en place ce droit de conciliation fondamentale.



NOS CONVENTIONS PARTENARIALES

La Métropole a confirmé son soutien à la CSF 38 en procédant à des baisses limitées dans les subventions qui nous sont accordées en dépit de contraintes financières fortes de la collectivité, à l'inverse du Département de l'Isère qui, rappelons-le, a totalement abandonné le soutien aux fédérations de locataires cette année, impliquant une perte sèche de 20 500 € sur notre budget annuel.

Le partenariat avec la métropole se confirme donc cette année, avec le soutien sur nos actions en politique de la ville et sur le droit commun Habitat. A ce titre, nous sommes actifs dans les différentes instances de représentation liées aux politiques du logement.

De son côté, la CAF a réaffirmé son soutien à nos actions en renouvelant pour 3 ans la convention partenariale et en augmentant de 5 000 € (15 000 €) son soutien annuel.



LA CSF 38 AUPRÈS DES USAGERS

Défendre et représenter les usagers,
accéder à ses droits



Secteur Conso

Lors de nos permanences, physiques ou téléphoniques, et lors de nos temps d'aller vers (Café d'accès aux droits notamment), nous recevons les ménages qui rencontrent des problèmes dans les domaines du logement, de l'énergie, des assurances, des contrats (fournisseurs d'accès à Internet, téléphonie...), du commerce, etc. Nous faisons notre possible pour résoudre ces litiges : informations, conseils et accompagnement sont mis en place pour trouver avec eux des solutions.

571

litiges suivis



A travers nos différents temps et lieux de permanences (cf. page 5), au plus près des familles, nous les accompagnons sur tout litige relevant de la vie quotidienne. Le logement demeure le thème principal de nos accompagnements pour 86%, suivi de l'accès aux droits : 10% et la Consommation 4%). 42% sont reçus en permanence, 45% au téléphone et 13% lors de temps d'aller vers (+ 4 points par rapport à l'an dernier), et notamment les Cafés d'Accès aux droits.

La CSF 38 poursuit en 2025, en collaboration avec la CSF de l'Ain, les Cafés d'accès aux droits dont le projet a été retenu pour le Pacte des solidarités lancé en 2023 par le gouvernement puis repris ces deux dernières années dans le cadre de financements politique de la ville régionaux. Ce projet permet de déployer des thématiques innovantes notamment sur les sujets de la santé mais également de proposer une méthode informelle d'aller vers afin de toucher un public moins habitué à pousser les portes des centres sociaux.

LA REPRÉSENTATION DES USAGERS

La CSF 38 représente les usagers au sein des Comités des usagers de Grenoble Alpes Métropole (eau, réseaux de chaleur, déchets) et de Grenoble, et à l'Observatoire des loyers de l'agglomération grenobloise.

La CSF siège au sein de différentes instances relevant des institutions telles que : CCAS de Saint Egrève, Grenoble, Claix - CAF : réunions de concertation et d'information avec les associations.

La CSF 38 est régulièrement sollicitée afin d'être présente sur des temps de rencontre avec différents organismes privés comme des FAI (Orange, ERDF), publics (Direction Départementale de la Protection des Populations) ou semi publics (GEG, La Poste). L'objectif est de porter la parole des consommateurs auprès des responsables.



LA CSF 38 AUPRÈS DES PATIENTS

Défendre et représenter les patients, améliorer la prise en charge par les médecins et les hôpitaux



La Commission Santé s'est réunie à cinq reprises autour de deux axes prioritaires : le lien entre l'alimentation et la santé ; l'accès aux soins sur le bassin grenoblois. Ces réflexions se sont également inscrites dans le contexte des 80 ans de la Sécurité sociale, de la mise en place des représentants des usagers et des évolutions de notre système de santé.

ALIMENTATION ET SANTÉ

La Commission Santé a travaillé sur la question du lien entre l'alimentation et la santé. Chacun devrait pouvoir accéder à une alimentation saine, diversifiée, de qualité nutritionnelle et issue d'une agriculture durable, dans un environnement facilitant les choix favorables à la santé.

Pourtant, près de la moitié des adultes et 17 % des enfants sont aujourd'hui en situation de surpoids ou d'obésité en France : pratique d'activité physique en baisse, comportement sédentaire, surconsommation de sel et de sucre, insuffisance de consommation de fruits, légumes et fibres... L'amélioration de la qualité nutritionnelle de l'alimentation constitue un enjeu majeur de prévention des cancers. Cependant, l'inflation et de fortes inégalités sociales fragilisent une partie de la population qui ne peut pas toujours choisir son alimentation.

Cette question a fait l'objet d'un échange en visioconférence avec plusieurs unions départementales autour du projet de Sécurité sociale de l'alimentation, dispositif de solidarité inspiré de la Sécurité sociale, visant à garantir à chacun un accès à une alimentation de qualité.

Des membres de la Commission ont également participé à des rencontres organisées à Grenoble autour du droit à l'alimentation et des initiatives locales favorisant l'accès à une alimentation choisie, durable et accessible.

Enfin, à la suite d'actions menées par la Commission Éducation auprès d'enfants des ateliers de la CSF 38 sur l'équilibre des goûters, nous avons créé un temps d'échange avec les parents sur leurs pratiques. Ils se montrent informés et attentifs, mais évoquent plusieurs difficultés : influence de la publicité, pression entre enfants à la récréation et manque de temps pour préparer des goûters équilibrés.

REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Pilier de la démocratie en santé, le droit de représentation des usagers est essentiel pour garantir leur participation au fonctionnement du système de santé et améliorer la qualité des soins.

Les RU permettent aux usagers de s'exprimer collectivement sur leurs besoins et revendications, contribuant par la même aux décisions publiques.

Pour une durée de 3 ans, 5 RU ont été nommés par l'ARS (Agence Régionale de Santé) au CHAI de Saint Egrève, à la Clinique des Granges d'Echirolles, à la Clinique Belledonne de Saint Martin D'Hères, à la Clinique Mutualiste et à l'hôpital de Jour MGEN de Grenoble.

Ils sont les porte-paroles des patients en faisant respecter leurs droits, en les représentant si nécessaire, en les informant, et en veillant à ce que leur parole soit entendue et respectée. Nos nouveaux représentants participeront aux formations proposées par France Asso Santé en 2026.

ACCÈS AUX SOINS SUR LE BASSIN GRENOBLOIS

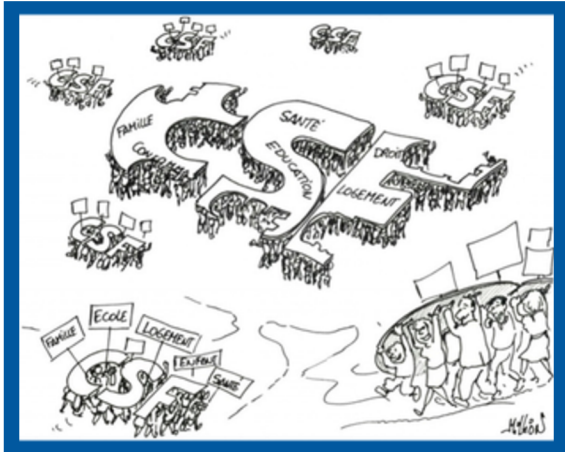
La Commission Santé a également travaillé sur l'accès aux soins. Plusieurs situations ont mis en évidence un manque d'information sur les services disponibles en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux, conduisant certaines personnes à se rendre directement aux urgences. Nous avons recensé les structures de soins accessibles en dehors de ces horaires et réalisé une plaquette d'information, largement diffusée auprès de nos adhérents.



RÉFLÉCHIR, COMMUNIQUER

LES COMMISSIONS LOCALES

- La Commission "Logement" mensuelle
- La Commission "Santé" tous les deux mois
- La commission "Education" trimestrielle



LES INSTANCES FÉDÉRALES

La CSF 38 dispose de 2 membres au Conseil Régional de l'Union régionale CSF AUvergne - Rhône Alpes, dont un est membre du Bureau.

La CSF 38 dispose d'un membre au sein des secteurs thématiques de la confédération :

- Secteur Education (responsable politique iséroise)
- Secteur Consommation
- Secteur Vacances Loisirs Culture (responsable politique iséroise)
- Secteur Santé – Familles - Fiscalité
- Secteur Habitat Urbanisme et Cadre de vie (dont le sous secteur "Habitat privé")

Deux personnes siègent également au sein du Conseil Confédéral National et au Bureau National. Nous avons également participé aux différents temps forts organisés.

LES FORMATIONS EXTERNES

Absise : Paupérisation du parc social, quel risque de spécialisation ?

La vente HLM

Logement social, l'atout de la maîtrise d'ouvrage directe

Un Toit pour Tous : Le handicap et la perte d'autonomie : accélérateurs de vulnérabilités dans le parcours logement ?

Le DAHO : cesser d'en faire un droit accessoire

Les conséquences des ruptures de droits

Quel bilan de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) en Isère ?

Les rencontres d'un Toit pour tous sur la mixité sociale

Encadrer les loyers : un outil concret au service des collectivités ?

Comment les collectivités territoriales peuvent-elles lutter contre le sans-abrisme ?

Favoriser l'accès à un logement locatif ou à la propriété pour les ménages modestes

Banque de France : Surendettement – Impayés de loyers – Procédures d'expulsion

Procédure de surendettement

AURG : Parlons Zan : Produire du logement social en contexte de foncier contraint

Centre ressources GUSP : Séminaire améliorer la gestion des déchets

Pole habitat social : Bien déposer une demande de logement social

GAM : Les rencontres de la participation

Les rencontres de l'énergie

CPAM : Journée des partenaires de la CPAM sur l'accès aux droits et aux soins

Cité éducative : les enjeux du plurilinguisme, Dulala

Uniformation : Boite à outils pour anticiper les difficultés dans sa structure

Animer une réunion

LES FORMATIONS INTERNES

SECTEUR ÉDUCATION :

Le développement de l'enfant dans l'apprentissage du langage et de l'expression

Gestion de groupe :

Comment réagir face aux comportements des enfants ?

SECTEUR LOGEMENT

Droit au logement :

comprendre notre rôle à la CoMed DALO

Les plans d'abattement TFPB : principes et enjeux

Logement social et défense des locataires

Représenter les locataires : quelles actions mener ?



NOS RÉSEAUX PARTENAIRES



L'UDAF - UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

La CSF est membre du réseau UDAF, représentée au Conseil d'Administration. Nous avons participé à l'activité du réseau et présentons des candidats aux postes de représentation des usagers (CCAS, CPAM par exemple).

ADF 38 - AIDE À DOMICILE AUX FAMILLES DE L'ISÈRE

ADF 38, adhérente au réseau national FNAAFP / CSF, est une association dont la CSF 38 est membre du CA. Elle propose des services d'aide à domicile prescrits par la CAF et le département.



LA CSF 38 SIÈGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE :



PARTENAIRE
DE LA FONDATION
ABBÉ PIERRE



LA CSF ADHÈRE À :

- Alpes solidaires
- Acces emploi, groupement d'employeurs partenaire de mise à disposition de salariés (animateurs)
- Alptis (mutuelle)

ACTIONS INTER ASSOCIATIVES CONTRE LES EXPULSIONS

La CSF participe activement aux côtés des autres associations de locataires aux actions collectives contre les expulsions qui explosent en raison des difficultés financières des familles.

COLLECTIF ÉDUCATION POPULAIRE

La CSF a participé aux travaux du collectif "Educ pop" qui a réfléchi sur les liens entre nos organisations et la ville de Grenoble



LE FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS (FPH)

La CSF porte pour la cinquième année l'enveloppe du FPH de Saint Martin d'Hères. Nous assurons la "logistique" financière en percevant la somme qui est redistribuée aux associations et habitants martinérois pour des projets votés par le comité.

LE RAPPORT DU TRÉSORIER

L'année 2025 s'est malheureusement développée dans la même dynamique que celle qui s'est enclenchée depuis 2023 : la baisse de nos soutiens financiers.

Nous l'avions évoqué lors de notre dernière Assemblée générale, mais l'arrêt brutal du soutien financier du Conseil départemental que nous avons appris fin 2024 pour l'année 2025 n'a pas pu être compensé. La perte sèche de 20 500 € nous a obligé à négocier avec notre secrétaire d'accueil un départ de l'association. L'impact sur les comptes se verra en 2026 car le versement des indemnités à notre salariée couplé à l'embauche en CDD d'une collaboratrice n'ont pas permis de baisser la masse salariale annuelle. L'ensemble de l'équipe, bénévole mais aussi salariée, a dû trouver une nouvelle organisation afin de prendre en charge les tâches de secrétariat : l'impact positif s'avère donc plus mitigé en terme de charge de travail répartie entre nous et nous tâtonnons encore afin de trouver une organisation satisfaisante !

A l'inverse, deux de nos partenaires financiers ont confirmé leur attachement à la CSF et à ses projets. D'abord la CAF, qui a exprimé son inquiétude concernant la perte de la subvention du département et a accordé une revalorisation de la subvention traditionnellement versée de 10 000 € à 15 000 €, avec un engagement de 3 ans nous permettant de sécuriser notre budget. Ensuite la Métropole de Grenoble qui a amortie la baisse que nous avons subie : d'abord envisagée à 12 000 €, ils ont finalement voté en fin d'année une rallonge de 5 000 € soit 7 000 € de perte. Au regard d'autres organisations et des baisses de dotations subies par l'institution, la situation de la CSF est plutôt favorable... et, nous l'espérons, se maintiendra avec les incertitudes liées au renouvellement des élus en 2026.

De son côté, l'Etat à travers sa direction régionale a renouvelé son soutien financier à notre projet interdépartemental de Cafés d'accès aux droits que nous portons avec la CSF de l'Ain compte tenu d'un bilan satisfaisant sur l'action menée l'année précédente. Outre l'intérêt certain à travailler avec nos collègues de l'Ain, cela permet de donner une dimension régionale aux actions de la CSF. Ainsi, nous avons organisé ensemble notre projet Rêves collectifs d'évasion (4 000 € via la CSF nationale partagés entre l'Isère et l'Ain).

Nous terminons 2025 avec un déficit de - 20 568.33 € que le Conseil Syndical propose d'affecter au report à nouveau.

L'année 2026 s'annonce charnière pour nous. Le déficit d'un montant égal à la perte sèche due au retrait du département confirme notre gestion saine et prudente mais si les financements continuent d'évoluer à la baisse, nous risquons de traverser des périodes difficiles. Alors cette année, toutes nos forces doivent être mises sur la campagne des élections HLM qui, à travers ses résultats, donnera le ton des 4 ans de financements des bailleurs à venir !

Christian Trassy, trésorier

**ASSOCIATION CONFEDERATION SYNDICALE
DES FAMILLES (C.S.F.)
UNION DEPARTEMENTALE DE L'ISERE**

8 bis, rue Hector Berlioz
38000 GRENOBLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents de l'association U.D.C.S.F.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association U.D.C.S.F. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil syndical.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Une part importante des recettes de l'établissement est assurée par des subventions. Nous nous sommes assurés du correct rattachement de ces recettes à l'exercice social qu'elles concernent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montbonnot Saint Martin, le 10 avril 2026

SAS BBM & Associés

Antoine SIRAND
Commissaire aux Comptes

Signé par Antoine Sirand
Le 10 avr. 2026



doc_DKdA
tr_wZrE7vQrsB46

COMPTE DE RÉSULTAT 2025

	2025	2024	Evolution. %
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Prestations de Services	41 415	1 200	3351%
Production stockée			
Subventions d'exploitation	204 331	266 625	-23%
Dons	902	430	110%
Transferts de charges	0	13 329	
Reprises sur provisions			
Cotisations	5 641	4 801	17%
Autres produits	1 951	287	580%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION I	254 240	286 672	-11%
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats approvisionnements	8 058	9 135	-12%
Variation de stocks			
Charges externes	41 322	47 627	-13%
Impôts et taxes	2 781	4 119	-32%
Salaires et traitements	181 315	176 305	3%
Charges sociales	60 520	56 996	6%
Dotations aux amortissements et provisions :			
Dotations aux amortissements	0	0	
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	2 003	
Subventions accordées par l'association			
Autres charges	1	3	-74%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION II	293 997	296 188	-1%
SOLDE D'EXPLOITATION (I - II)	-39 757	-9 516	
Produits financiers	1 230	2 393	-49%
Charges financières	0	0	
SOLDE FINANCIER	1 230	2 393	
Produits exceptionnels	0	1 423	
Charges exceptionnelles	0	8 240	
SOLDE EXCEPTIONNEL	0	-6 817	
TOTAL DES PRODUITS	255 470	290 488	-12%
TOTAL DES CHARGES	293 997	304 428	-3%
SOLDE INTERMEDIAIRE	-38 527	-13 940	
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	46 875	55 800	-16%
- Engagements à réaliser	28 916	46 875	-38%
RESULTAT NET	-20 568	-5 015	
EVALUATION DES CONTRIBUTION VOLONTAIRES			
Produits			
Prestations en nature	13 473	13 473	0%
Bénévolats	78 260	53 595	
Charges			
Mise à disposition gratuite de biens et services	13 473	13 473	0%
Bénévolats	78 260	53 595	

BILAN 2025

31/12/2025	durée de l'exercice : 12 mois			12 mois
	2025			2024
ACTIF	Brut	Amort.& Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	1 149	1 149		0
Immobilisations corporelles	17 683	17 683	0	0
Immobilisations financières (1)	1 019	0	1 019	1 019
Total I	19 852	18 833	1 019	1 019
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés	0		0	0
Créances (2)				
- Adhérents et comptes rattachés	1 781		1 781	2 508
- Autres créances	32 087		32 087	29 908
Valeurs mobilières de placement				
Charges constatées d'avance	642		642	
Disponibilités	135 208		135 208	188 124
Charges constatées d'avance				535
Total II	169 717	0	169 717	221 075
TOTAL GENERAL (I+II)	189 569	18 833	170 737	222 094
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				

PASSIF	2025	2024
Fonds associatifs		
Fonds associatifs	41 418	41 418
Report à nouveau	62 174	67 189
Résultat de l'exercice	-20 568	-5 015
Subventions d'équipement		
Total I	83 023	103 592
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	7 992	8 541
Provisions pour charges		
Fonds dédiés	28 916	46 875
Total II	36 908	55 416
Dettes (1)		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus		
Fournisseurs et comptes rattachés	23 445	31 618
Dettes fiscales et sociales	24 863	27 904
Autres Dettes	2 497	3 566
Produits Constatés d'avance		
Total III	50 806	63 088
TOTAL GENERAL (I+II)	170 737	222 096
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an	50 806	63 088
(2) dont soldes créditeurs des banques	0	0

RAPPORT D'ORIENTATION

Les élections occupent le devant de la scène en cette année 2026. Municipales d'abord avec un paysage politique renouvelé pour le meilleur ou pour le pire ! Paysage politique avec lequel les associations devront composer, et qui devra s'appuyer sur elles.

Le 11 octobre 2025 dans tout le pays, sous la bannière « ça ne tient plus », un mouvement historique a mobilisé les associations qui sont menacées dans leur existence même. Pourtant elles sont indispensables au tissu social.

Quand vous sollicitez la Confédération syndicale des familles (CSF) pour vous aider face à vos difficultés quotidiennes, adhérer est un moyen simple et efficace de la soutenir. L'adhésion traduit la force de l'association et sa crédibilité.

La CSF accompagne les locataires dans la médiation avec les bailleurs pour une résolution la plus satisfaisante possible de leurs litiges. Elle contribue à faire évoluer les règlementations et les aménagements à leur profit. Fin 2026, autres élections, celles des représentants des locataires chez les bailleurs sociaux. La CSF compte sur vous pour porter avec elle ses exigences, ses revendications. Distribuer des tracts dans votre immeuble, parler à vos voisins et les encourager à voter, être sur une liste, etc., c'est aussi soutenir l'association et reconnaître son travail.

L'accès aux soins, un parcours du combattant pour trouver médecin généraliste, dentiste, ophtalmologue, etc. ! Venez rejoindre la commission santé CSF qui collecte les situations intolérables au quotidien et interpelle les pouvoirs publics concernés. Pas besoin d'être spécialiste ; juste envie, avec d'autres, de rendre le quotidien plus facile.

La réussite scolaire, une ambition de tous les parents pour leurs enfants. Mais pour les accompagner, il faut comprendre le système et son fonctionnement. La CSF défend les familles à travers son dossier « coût de la scolarité » pour lequel vous pouvez apporter votre contribution, et à travers les associations de parents d'élèves, UPE CSF, qu'elle peut accompagner et organiser. Avec d'autres parents, vous aussi pouvez faire entendre votre voix et contribuer à des améliorations de la vie scolaire.

La vie n'est pas un long fleuve tranquille, elle est semée d'embûches dont les nombreuses arnaques développées par le système de consommation et son maître, internet ! La CSF vous explique et vous conseille pour sortir d'un mauvais choix. On ne gagne pas à tous les coups mais ça vaut la peine de ne pas laisser régner l'escroquerie !

Alors, toujours dans la ligne qu'elle s'est fixée, en 2026, la CSF revendiquera avec vous et pour tous :

- La rénovation des logements sociaux et la construction de davantage de logements à loyer modéré
- Des moyens pour un service public de santé accessible à tous partout
- La gratuité de la scolarité de la maternelle à la fin des études
- Une réglementation ferme qui protège le consommateur
- Des aides pour favoriser l'évasion des familles

Il y a donc une place pour chacune et chacun à la CSF, en fonction de ses centres d'intérêt, de son temps, de ses envies. Et pourquoi ne pas imaginer aussi des temps plus joyeux qui laissent pour un moment les problèmes de côté ?



Groupe ActionLogement



LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES DE L'ISÈRE

8BIS RUE HECTOR BERLIOZ 38000 GRENOBLE

04 76 44 57 71 – udcsf38@la-csf.org

www.lacsf38.org

FACEBOOK : CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES DE L'ISÈRE

ÉLECTIONS HLM 2026

Votre avis doit compter !

REJOIGNEZ-NOUS !

Locataires, par vos loyers, vous êtes les premiers financeurs des HLM !

